

PAR COURRIEL

Québec, le 31 août 2018

Madame France Boucher  
Présidente  
Commission des transports du Québec  
545, boulevard Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 2V1

Madame la Présidente,

Le 17 mai dernier, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M<sup>me</sup> Isabelle Melançon, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur le *projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à Saguenay*. Ce mandat d'enquête a débuté le 18 juin dernier.

Conformément à ce qui est prévu à l'article 14 des *Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, pourriez-vous désigner une personne qui pourrait rapidement répondre **par écrit** aux questions de la commission d'enquête chargée d'examiner le projet précité. À ce stade des travaux de la commission, la question suivante vous est soumise:

**Question 1**

La section IV de la *Loi sur les chemins de fer* prévoit un mécanisme d'arbitrage des différends sur demande d'une partie, portant notamment sur les services de transport entre transporteurs ferroviaires.

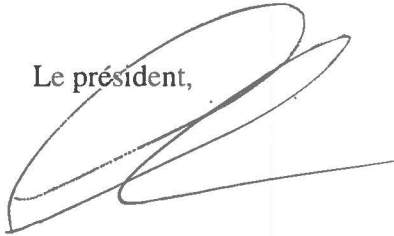
Est-ce qu'un différend entre un expéditeur et un transporteur concernant les tarifs demandés peut faire l'objet d'une demande d'arbitrage ? Est-ce que des demandes d'arbitrage ont déjà été formulées à la commission ? Le cas échéant, est-ce possible de fournir des exemples de décisions rendues ?

L'alinéa 3 mentionne qu'il peut y avoir arbitrage pour le transport ferroviaire d'un bien pour lequel il n'existe aucun service alternatif de transport. Est-ce que cet alinéa concerne seulement un service alternatif de transport ferroviaire ? Par exemple, un expéditeur qui a accès au réseau routier et qui peut utiliser le camionnage plutôt qu'un service ferroviaire peut-il y référer pour demander un arbitrage ?

De plus amples renseignements sur les travaux de la commission d'enquête peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Caroline Cloutier, coordonnatrice du secrétariat de la commission, aux numéros de téléphone suivants : 418 643-7447 ou (sans frais) 1 800 463-4732, poste 432. Afin de pouvoir assurer le suivi nécessaire, il serait opportun que cette personne puisse recevoir une copie de votre réponse.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned above the printed name.

Philippe Bourke